

C'est exactement ce que nous disons. On peut lire dans l'amendement n° 1 :

...et en déduisant le montant de l'augmentation des coûts de production, et notamment les paiements de stabilisation, le cas échéant.

L'amendement dit «et notamment les paiements de stabilisation», c'est-à-dire les versements que devrait faire le cultivateur aux termes de cette déduction de 2 p. 100.

Le budget contient une disposition relative aux fabricants de postes de télévision et d'équipements analogues. Ces entreprises se plaignent amèrement d'être en difficultés depuis quelques mois. Nous ne leur avons pas dit de nous donner 2 p. 100 de leurs recettes brutes et que nous leur accorderions 4 p. 100 pour les sortir de là. Pas du tout. Dans le budget nous disons que nous supprimerons la taxe d'accise. Nous ne leur disons pas que d'une façon ou d'une autre elles parviendront à survivre un jour, qu'il leur faut trouver des marchés d'exportation au-delà des mers et qu'il leur incombe de concurrencer les industries subventionnées d'autres pays. C'est ce que nous disons aux cultivateurs. Un des mémoires parle d'un prix de \$1.90 pour le blé et d'après ce bill, les cultivateurs sont capables de faire face à la concurrence par leurs propres moyens.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré.

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** Monsieur l'Orateur, je tiens à appuyer le député qui a proposé l'amendement car de tous les amendements dont la Chambre est saisie à l'étape actuelle du rapport, il est, ce me semble, le plus digne d'attention puisqu'il se rapporte à ce qui représente peut-être l'essentiel du bill, même si tous les députés ne sont pas d'accord là-dessus. Je suis très conscient du facteur prix de revient. Il n'en est pas question dans ce prétendu bill de stabilisation.

J'ai déjà dit, au cours du débat, que le principe essentiel du bill, que l'amendement à l'étude vise à modifier, signifie que le revenu des fermiers serait stabilisé au niveau d'un revenu de pauvre. Je dis bien de pauvre, parce qu'aucun syndicat au pays n'a jamais négocié avec des patrons à condition de maintenir les salaires au niveau des cinq années précédentes. Tous les syndicats qui présentent des réclamations à la direction et tous les patrons qui cherchent à améliorer leur situation au moyen des prix ou d'un rendement efficace s'efforcent de prévoir les événements. C'est le seul projet de loi, dans ce cas-ci il s'agit de producteurs de grain, ou nous nous montrions rétrogrades. Nous regardons en arrière comme si les frais de production et l'inflation ne concernaient pas les producteurs de grain. On voudrait, en quelque sorte, qu'ils fassent des miracles et qu'ils continuent de produire au sein d'une industrie qui rapporte beaucoup de capital étranger au pays alors qu'on adopte une attitude rétrograde du point de vue des prix.

● (9.00 p.m.)

Dans l'ensemble des déductions qui, de l'avis du gouvernement, s'appliqueront au producteur, la contribution de 2 p. 100 prend des proportions beaucoup plus grandes. L'orateur précédent a dit que le 2 p. 100 pourrait représenter 8 p. 100 du revenu net. Jusqu'ici, le gouvernement

avait prétendu que la contribution de 4 p. 100 représenterait 16 p. 100 du revenu net, ce qui pourrait être valable. Cette disposition ne s'appliquerait que de 1934 à 1950. On ne pourrait pas soutenir que le chiffre de 16 p. 100 s'appliquerait pendant cette période de 16 ans. Il faut attendre 16 ans avant qu'elle soit valable.

Non seulement le coût de production va-t-il augmenter, non seulement l'inflation va-t-elle frapper le producteur, mais ce programme représente un effort de la part du gouvernement de convaincre le producteur d'une chose. Je me souviens que les députés d'en face ont dit qu'on allait remettre aux producteurs 100 millions de dollars avant d'exiger quoi que ce soit. Cette proposition ne me plaît pas. Elle ne satisfait pas le besoin immédiat des cultivateurs qui veulent pouvoir faire face aux augmentations continues du coût de la production.

Cet amendement tient nettement compte des problèmes auxquels font face les agriculteurs. Il se fonde sur le mode de vie actuel de ces régions rurales. Il tient compte de ces facteurs réels et, si le programme comporte des lacunes à cet égard, il incombe au comité qui a étudié la situation de présenter un amendement. Nous avons reçu des instances de toutes les régions du Canada sous forme de lettres où s'exprime la nécessité d'une aide accrue en vue de résoudre cette difficulté. Bien des cultivateurs ont examiné les programmes et se sont demandé s'ils étaient acceptables. Ils ont conclu qu'ils ne suffisaient pas à leurs besoins. Ils ne vont pas se laisser convaincre d'accepter un programme leur apportant un salut immédiat par l'injection d'argent dans l'économie. Ils sont conscients que le gouvernement prend d'un côté ce qu'il donne de l'autre. Ils savent que le seul avantage à retirer est teinté de politique et que, lorsque des pressions s'exerceront, c'est autre chose qui sortira du sac.

Nous avons aujourd'hui l'occasion d'améliorer ce projet de loi. Nous pouvons le faire en acceptant l'amendement dont nous sommes saisis. Tant le comité que la Chambre l'ont étudié. On a tenu compte des imperfections du projet de loi et tenté un effort sincère pour que cette industrie occupe le même rang que les autres. Aucune industrie qui se fonde sur ses réalisations passées ne peut survivre. Ces entreprises doivent trouver de nouveaux débouchés pour augmenter leur revenu. Les industriels savent que les frais de main-d'œuvre et de production augmentent. Comment peut-on espérer qu'elles survivent dans le climat fiscal actuel? Le gouvernement ne s'attend certes pas à ce que l'agriculture qui doit faire face à des formes multiples de concurrence, y voit là un programme de stabilisation. Il ne faut pas être mathématicien ou avoir acquis l'expérience de l'agriculture pour comprendre cela.

Durant toutes les années où je me suis adonné à l'agriculture, j'ai tenté d'accroître ma production, à tel point que je travaillais continuellement et que j'utilisais toutes les méthodes connues pour atteindre cet objectif. J'imagine que tous les autres agriculteurs ont fait de même. Il est impossible que ma ferme ou d'autres subsistent, si les cultivateurs doivent continuer à stabiliser leur revenu sur une période de 15 ou 20 ans, compte tenu de l'économie agricole il y a 20 ans. Aucun travailleur ni aucun pensionné ne sauraient compter survivre dans de telles circonstances.

[M. Gleave.]